



Refus visa au cameroun pour la france

Par **sim**, le **12/10/2011** à **12:55**

Bonjour,
mon mari et moi sommes français par le mariage et avons 2 enfants(2et5ans), nous avons demandé un visa de 3 mois pour ma mère qui vit au cameroun, nous avons fourni tous les documents et chèque de voyage d'une valeur de 1million et deni de francs cfa, le visa lui a été refusé sous prétexte que ma mère resterait en france, que nous sommes non imposables et 2 enfants en charge, et que ma mère n'a pas suffisamment de moyens, nous sommes propriétaire d'une maison de 145 m2, nous sommes tous 2 au smic, nous avons fait recours à nantes et nous espérons que notre requete soit prise en considération, dans le cas contraire, quelle procédure pourrions-nous envisager

Par **mimi493**, le **12/10/2011** à **15:30**

Vous êtes tous les deux Français par le mariage ? :)

Votre mère travaille ?

Elle est mariée ?

Elle a d'autres enfants au Cameroun ? ou ses propres parents ?

Par **sim**, le **12/10/2011** à **17:29**

oui, je suis française par le mariage, ma mère est divorcée et retraitée, elle touche bien sa pension au pays pour une personne qui a travaillée dans le privé, elle a d'autres enfants et

petits enfants au pays, elle a toujours, vécu labas bien sur ses parents ne vivent plus elle a 68 ans ma mère, elle est propriétaire de son logement, elle était déjà venue ici pour la naissance de mon 1er, nous pension sceler notre mariage à l'église cet hiver si elle avait eu son visa, nous sommes très désespérer avec tous les messages qu'on a vu sur les sites par, rapport au refus de visa,, on a vu aussi que avec le cameroun, un recours avait 90 pour cent de chance de refus, nous attendons vos reponses, merci

Par **mimi493**, le **12/10/2011 à 20:34**

Donc elle a encore de la famille dans son pays (des enfants) donc elle ne peut avoir un visa long séjour (quelquefois il est plus simple d'avoir le long que le court)

Elle n'a pas d'autre choix que de faire un recours contre le refus de visa

Par **sim**, le **13/10/2011 à 10:25**

salut et merci pour tes messages, nous avons bien fait un recours, mais nous n'espérons pas une suite favorable, et je crois que long sejour commence à plus de 3 mois, et nous on a demandé 3 mois voir meme noins, disons 2 mois et 3 semaines, merci

Par **mimi493**, le **13/10/2011 à 12:52**

Certes, mais je demandais les renseignements pour savoir si elle pouvait prétendre au long séjour, voire à la résidence (donc ensuite, elle pouvait venir quand elle le voulait en somme). Mais ce n'est pas le cas.

Je suppose que vous avez fait le recours gracieux, il faudra passer ensuite au recours devant le tribunal administratif.

Par **sim**, le **13/10/2011 à 17:08**

oui, on a fait recours à nantes au service des refus de visa, disons que si marche tant mieux, sinon tant pis, c'est la 3eme fois qu'on lui refuse le visa, je partirai la voir avec un de mes enfants, l'objectif était qu'elle vienne et qu'elle profite de toute la famille, comme on dit chez, c'est pas la fin du monde, la france c'est pas la paradis, mais peut-etre meme l'enfer, on ne peut meme pas faire venir nos parents.

Par **mimi493**, le **13/10/2011 à 17:32**

[citation]la france c'est pas la paradis, mais peut-etre meme l'enfer, on ne peut meme pas faire venir nos parents. [/citation] vous inversez les roles là. Si votre mère a du mal à venir, c'est à cause de tous ses compatriotes qui profitent d'un visa court séjour pour rester illégalement en France. Votre mère serait d'une nationalité où ce comportement abusif n'est pas monnaie courante, elle n'aurait même pas besoin de demander un visa pour venir en France

Par **sim**, le **15/10/2011** à **08:47**

bonjour,
vous avez totalement raison, c'est la faute à nos compatriotes qui font venir leurs parents et qui y restent, mais ne mettons pas tout le monde dans ce panier, car certains n'ont pas ces intentions là, savez-vous combien de temps peut mettre un recours?, si jamais la réponse est positive, dans combien de temps sommes nous au courant, car je ne voudrais pas m'engager sur 2 billets d'avion pour moi et mon fils et que par après la réponse lui soit favorable, je veux me rendre au pays si elle ne peut venir, mais je sais combien de temps il faut attendre la réponse de nantes, est-qu'ils nous contacte ou directement le consulat de mon pays?
merci